



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Décision du maire 2026\_001

#### Contrat d'abonnement d'entretien et de maintenance des installations de chauffage

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire certaines compétences,

Vu la délibération n°2023-082 du Conseil Municipal de Champagnier du 18 décembre 2023 relative aux délégations du Conseil municipal au maire ;

Vu la proposition de contrat d'abonnement d'entretien et de maintenance des installations de chauffage faite par la société LANSARD, sise 59 avenue d'Echirolles 38320 Eybens, pour un montant annuel de 7 850,20 € HT soit 9 420,24 € TTC ;

Considérant la nécessité d'assurer l'entretien et la maintenance des installations de chauffage dans les bâtiments communaux, à savoir l'école Vatin-Pérignon, à l'église et à l'Espace des 4 vents ;

**Monsieur le Maire, sur délégation du conseil municipal, décide :**

**Article 1 :** de signer le contrat d'abonnement d'entretien et de maintenance des installations de chauffage proposé par la société LANSARD, sise 59 avenue d'Echirolles 38320 Eybens, pour un montant annuel de 7 850,20 € HT soit 9 420,24 € TTC ;

**Article 2 :** dit que le contrat concerne les installations de chauffage de l'école primaire de Champagnier, de l'église et de l'Espace des 4 vents.

**Article 3 :** dit que le contrat est conclu pour une année, à compter du 01/10/2025, renouvelable par tacite reconduction pour une année, ne pouvant pas excéder 2 ans.

**Article 4 :** Les crédits sont ouverts au budget communal.

**Article 5 :** Les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente décision.

À Champagnier, le 22 janvier 2026

Florent CHOLAT  
Maire.



Certifiée exécutoire compte-tenu de la  
Transmission en préfecture le : 22 JAN. 2026  
Publiée le : 22 JAN. 2026